



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exploitants agricoles

Question écrite n° 48547

Texte de la question

M. Maxime Gremetz demande à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de l'informer sur les dispositions en vigueur dans la législation actuelle, pour préserver le lieu d'habitation, lors d'un dépôt de bilan, pour un agriculteur endetté. Un agriculteur de la commune de Picquigny (Somme) se voit menacé d'expulsion de son lieu d'habitation par le Crédit agricole, suite à ce dépôt de bilan. Il lui demande d'intervenir auprès de la direction du Crédit agricole de la Somme, afin de rechercher des solutions humaines, par l'acceptation d'un échéancier correspondant aux revenus de cet agriculteur et d'interdire la pratique de l'expulsion du lieu d'habitation.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48547

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 891